



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 13 février 2015

Communiqué de presse

Plan Ecophyto : lancement d'un appel à projets communication pour l'année 2015

Dans le cadre du plan Ecophyto qui vise à réduire et améliorer l'usage des produits phytopharmaceutiques, des modalités ont été définies afin de financer les actions régionales de communication et de diffusion des bonnes pratiques.

Le conseil d'administration de l'ONEMA du 21 novembre 2014 a attribué à la région Martinique un montant de 32 980€ pour le financement de ces actions en 2015. La gestion de ce forfait est confiée à la Chambre d'Agriculture de Martinique, structure chargée de l'animation régionale du plan et autorisée au niveau national, à subdéléguer des financements à d'autres porteurs de projets.

Cette enveloppe permettra de financer les projets de communication régionaux sélectionnés par le COPIL communication, délégataire du Comité Régional d'Orientation et de Suivi (CROS) du plan Ecophyto.

Portés par une structure unique et répondant à un cahier des charges précis, les projets retenus pourront bénéficier d'un financement ne pouvant excéder 75% du coût total du projet. Les porteurs de projets seront nécessairement des structures collectives engagées dans le plan de réduction des produits phytosanitaires ECOPHYTO.

Les actions de communication et de diffusion des bonnes pratiques mises en œuvre pourront concerner les domaines agricoles ou non agricoles et s'adresser aux professionnels comme aux amateurs.

Toutes les informations concernant cet appel à projets sont mis en ligne sur les sites Internet suivant :

- DAAF : <http://daaf972.agriculture.gouv.fr/>
- Chambre d'Agriculture de Martinique : <http://www.martinique.chambagri.fr/>
- Office De l'Eau Martinique : <http://www.eaumartinique.eu/>

Les projets devront être retournés à la DAAF au plus tard le **13 mars 2015** par mail ET par courrier conformément à la procédure précisée dans l'appel à projets.

Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1